



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 avril 2014 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA14 13 0077

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA14 13 0078

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA14 13 0079

AFFAIRES URGENTES - DROIT DE RECONSIDÉRATION DU MAIRE - RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT MIXTE (RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL) AUX 5705-25, RUE JEAN-TALON (NOUVEAUX NUMÉROS CIVIQUES) - LOTS NUMÉROS 4 588 274 ET 4 851 652 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le maire d'arrondissement explique qu'il exerce son droit de reconsidération et qu'il propose de refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2013-19 visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) de huit (8) étages, comprenant cinquante-sept (57) logements aux 5705-25, rue Jean-Talon, lots numéros 4 588 274 et 4 851 652 du cadastre du Québec, dans la zone C02-16, considérant l'imposition de réserves foncières par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (résolution 13-CA(AMT)-287) et l'interdiction de délivrer un permis ou un certificat pour une construction, une modification ou une réparation visant lesdits immeubles.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2013-19 visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) de huit (8) étages, comprenant cinquante-sept (57) logements aux 5705-25, rue Jean-Talon, lots numéros 4 588 274 et 4 851 652 du cadastre du Québec, dans la zone C02-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03 1133385075

CA14 13 0080

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA14 13 0081

DÉCLARER « ZONE VERTE PROTÉGÉE » LE CAMPUS LEED COMPRENANT LE COMPLEXE ADMINISTRATIF, LE PARC WILFRID-BASTIEN ET LE MINI-PARC ROBERT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 7 avril 2014

De déclarer « Zone verte protégée » le Campus LEED comprenant le complexe administratif, le parc Wilfrid-Bastien et le miniparc Robert et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer tous les documents requis par le processus LEED.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1142242003

CA14 13 0082

AUTORISER LA DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES À RÉALISER DES PROJETS D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR LES VOLETS 7 ET 8 DANS LES DIFFÉRENTS PAVILLONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) à réaliser des projets d'accessibilité universelle pour les volets 7 et 8 dans les différents pavillons de l'arrondissement Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1142242002

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 2, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Deux (2) citoyennes font des interventions. À 19 h 15, la période de questions est terminée.

CA14 13 0083

DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME AQUATIQUE DE MONTRÉAL - VOLET MISE AUX NORMES POUR LES PROJETS « PISCINE ET PAVILLON DES BAIGNEURS HÉBERT » ET « REMPLACEMENT DE LA CÉRAMIQUE DE LA PROMENADE ET AU BASSIN DE 25 MÈTRES DE LA PISCINE DU COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-LÉONARD », ADHÉRER AUX OBJECTIFS DE CE PROGRAMME ET S'ENGAGER À RÉSERVER LES FONDS AU PTI 2014-2016.

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :



De déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes, pour les projets « piscine et pavillon des baigneurs Hébert » et « remplacement de la céramique de la promenade et au bassin de 25 mètres de la piscine du complexe aquatique Saint-Léonard » et de s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.

De plus, il est résolu de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1144227002

CA14 13 0084

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU PAVILLON SITUÉ AU 5555, RUE JEAN-TALON - CONTRAT NUMÉRO SP-71.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1140391001 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation du pavillon situé au 5555, rue Jean-Talon, contrat numéro SP-71.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1140391001

CA14 13 0085

SOUSSION - COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD 2014-2016 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13393 - REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. – 2 660 000,28 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie REBUTS SOLIDES CANADIENS INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 14-13393, pour une période de 32 mois, au montant total de 2 660 000,28 \$ sujet à l'indexation des prix et aux ajustements prévus au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et de soumettre ce contrat à l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour étude et recommandations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1146146007

CA14 13 0086

SOUSSION - ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET D'ANIMATION GÉNÉRALE DE LA FÊTE DU CITOYEN 2014 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13480 - GROUPE ATEL INC. - 45 645,08 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie GROUPE ATEL INC., le seul soumissionnaire conforme, pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la Fête du citoyen 2014, appel d'offres numéro 14-13480, au montant total de 45 645,08 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1143309008

CA14 13 0087

SOUSSION - SERVICE D'ÉLAGAGE, D'ABATTAGE ET D'ENTRETIEN D'ARBRES PUBLICS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13390 (RM14-0854) - ÉLAGAGE PRESTIGE INC. - 34 176,32 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie ÉLAGAGE PRESTIGE INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'élagage, d'abattage et d'entretien d'arbres publics pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 14-13390 (RM14-0854), au montant total de 34 176,32 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1143128006



CA14 13 0088

SOUSSION - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BÉTON DE CIMENT ET DES MATÉRIAUX DE CHAUSSÉE DANS LE CADRE DE DIVERS CONTRATS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2014 - CONTRAT NUMÉRO SP-66 - SOLMATECH INC. – 67 921,48 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie SOLMATECH INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité du béton de ciment et des matériaux de chaussée dans le cadre de divers contrats inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'année 2014, contrat numéro SP-66, au montant total de 67 921,48 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1146146005

CA14 13 0089

SOUSSION - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DES TOURS D'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC HÉBERT AINSI QU'AU TERRAIN DE BASKETBALL DU PARC DELORME - CONTRAT NUMÉRO SP-67 - LES CONSULTANTS SM INC. – 41 965,88 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LES CONSULTANTS SM INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de baseball du parc Hébert ainsi qu'au terrain de basketball du parc Delorme, contrat numéro SP-67, au montant total de 41 965,88 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1146146006

CA14 13 0090

ALLOUER DEUX BOURSES D'ÉTUDES D'UNE VALEUR DE 250 \$ CHACUNE, À L'ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY DANS LE CADRE DU 27E « GALA MÉRITAS ST-EXUPÉRY » QUI AURA LIEU LE 5 JUIN 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'allouer deux bourses d'études d'une valeur de 250 \$ chacune, à l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry, dans le cadre du 27e « Gala Méritas St-Exupéry » qui aura lieu le 5 juin 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1144227003

CA14 13 0091

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 90 000 \$ AUX ORGANISMES SPORTIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD POUR LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION SPORTIVE DE L'ANNÉE 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder une aide financière de 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2014. Cette somme est répartie comme suit :

- 1 067,51 \$ à l'Association de cheerleading de Saint-Léonard;
- 2 956,19 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard inc.;
- 4 721,69 \$ au Club basketball St-Léonard;
- 8 558,99 \$ au Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard;
- 13 986,88 \$ à l'Association de baseball St-Léonard;
- 14 041,88 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Léonard inc.;
- 19 666,86 \$ à l'Association du hockey mineur St-Léonard inc.;
- 25 000,00 \$ à l'Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1143309006



CA14 13 0092

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 8 000 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD AFIN D'ASSURER LE TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT DANS UNE OPÉRATION D'EXTERMINATION DES VINGT IMMEUBLES DU SECTEUR DE LA RUI AU DOMAINE RENAISSANCE, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVE SOCIALE DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (2013-2015), MESS - VILLE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 8 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015), MESS - Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1144227001

CA14 13 0093

APPROUVER L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) POUR LES SERVICES DE QUATRE (4) CADETS POLICIERS À VÉLO EFFECTUANT DE LA PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les services de quatre (4) cadets policiers à vélo effectuant de la patrouille sur le territoire de l'arrondissement, débutant vers le 1er juin pour se terminer vers le 18 août 2014, pour un montant total de 39 982,80 \$ et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ladite entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1143385016

CA14 13 0094

APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LA RÉALISATION D'UNE RUELLE VERTE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver un projet de convention avec Nature-Action Québec inc. pour la réalisation d'une ruelle verte et d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1143385026

CA14 13 0095

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 28 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1142409004

CA14 13 0096

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 28 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1144821003



CA14 13 0097

TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION ESTIVALE 2014 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver la tenue d'événements spéciaux dans le cadre de la programmation estivale 2014 de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire et d'autoriser selon le cas :

- l'occupation du domaine public;
- le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non;
- la consommation de boissons alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson ainsi que l'utilisation de la voie publique;
- la fermeture temporaire de rues dans le cadre de processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1143309007

CA14 13 0098

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-333 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN D'UNE PISCINE RÉSIDENIELLE; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL; C) AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR ENCADRER L'EMPIÈTEMENT D'UN FOYER AU GAZ DANS UNE MARGE POUR UN USAGE D'HABITATION.

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'entretien d'une piscine résidentielle; b) modifier les dispositions relatives au matériau de revêtement extérieur d'un bâtiment commercial; c) ajouter des dispositions pour encadrer l'empiètement d'un foyer au gaz dans une marge pour un usage d'habitation.

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.01 1143385029

CA14 13 0099

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-333 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN D'UNE PISCINE RÉSIDENIELLE; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL; C) AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR ENCADRER L'EMPIÈTEMENT D'UN FOYER AU GAZ DANS UNE MARGE POUR UN USAGE D'HABITATION.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-333 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'entretien d'une piscine résidentielle; b) modifier les dispositions relatives au matériau de revêtement extérieur d'un bâtiment commercial; c) ajouter des dispositions pour encadrer l'empiètement d'un foyer au gaz dans une marge pour un usage d'habitation.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, le 23 avril 2014, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1143385029

CA14 13 0100

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DU BÂTIMENT RÉSIDENIEL SITUÉ AU 6055, RUE LE NORMAND - LOT NUMÉRO 1 333 143 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mars 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2014-03 visant à modifier le toit du bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 6055, rue Le Normand, lot numéro 1 333 143 du cadastre du Québec, dans la zone H12-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1143385018



CA14 13 0101

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 6700, RUE JARRY (NOUVEAU NUMÉRO CIVIQUE) - LOTS NUMÉROS 2 966 500 ET 2 966 501 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mars 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2014-02 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial de quatre (4) étages situé au 6700, rue Jarry (nouveau numéro civique), lots numéros 2 966 500 et 2 966 501 du cadastre du Québec, dans la zone C10-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1143385020

CA14 13 0102

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2196-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2014) (2196).

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (2196).

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.04 1143022010

CA13 13 0103

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-330 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUGMENTER LA HAUTEUR MAXIMALE EN ÉTAGE À TROIS (3) ÉTAGES POUR UN USAGE « INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT DE MATIÈRES ACADÉMIQUES OU CULTURELLES ET UN BUREAU ADMINISTRATIF D'INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT » DE LA CLASSE D'USAGES « COMMUNAUTAIRE, INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE (P2) » DANS LA ZONE COMMUNAUTAIRE P10-28.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 mars 2014;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté lors de la séance du 3 mars 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 7 avril 2014

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 mars 2014 et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-330 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à augmenter la hauteur maximale en étage à trois (3) étages pour un usage « institution d'enseignement de matières académiques ou culturelles et un bureau administratif d'institution d'enseignement » de la classe d'usages « communautaire, institutionnelle et administrative (p2) » dans la zone Communautaire P10-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1143385014

CA14 13 0104

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2013-02/C04-29 - 4400, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 1 122 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 février 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 mars 2014;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet adopté lors de la séance du 3 mars 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 mars 2014 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution autorisant le projet particulier PPCMOI 2013-02/C04-29 visant la construction d'un (1) bâtiment occupé en mixité par un usage commercial et un usage d'habitation destiné aux personnes âgées avec des unités de soin, ainsi qu'une quarantaine d'unités de condominiums, lesquels font partie des classes d'usages « Habitation multifamiliale (h3) » et « Communautaire, institutionnelle et administrative (p2) », d'une hauteur variant de deux (2) à dix (10) étages, et implanté à même la ligne de terrain adjacente au lot numéro 1 122 133 du cadastre du Québec, à l'intérieur duquel un comptoir bancaire réservé à l'usage exclusif des résidents est autorisé, et prévoyant l'exercice d'un usage additionnel ailleurs qu'au sous-sol ou au rez-de-chaussée du bâtiment, de même que l'aménagement de toits-terrasses, incluant des aménagements paysagers et de la végétation en bac, sur les toits du bâtiment, sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé au 4400, rue Jean-Talon, lot numéro 1 122 163 du cadastre du Québec, et ce, malgré les dispositions applicables du règlement de zonage numéro 1886, aux conditions suivantes :

1. le bâtiment doit avoir une hauteur maximale de dix (10) étages et présenter une gradation des étages, passant de trois (3) étages en bordure de la rue Daudet et allant jusqu'à dix (10) étages vers le centre du projet. De plus, face à la rue Jean-Talon, le bâtiment peut avoir une hauteur de deux (2) étages afin de marquer l'entrée principale;
2. l'implantation du bâtiment face à la rue Daudet doit respecter une marge minimale de trois (3) mètres. De plus, cette façade doit comprendre des avancées, lesquelles doivent respecter une distance minimale d'un mètre quatre-vingt-cinq (1,85 m) de la ligne de terrain;
3. les balcons prévus sur le mur de façade adjacent à la rue Daudet doivent être situés à au moins un mètre quatre-vingt-cinq (1,85 m) de la ligne de terrain;
4. des retraits doivent être prévus sur le mur de façade donnant sur la rue Daudet et ceux-ci doivent être alignés avec les cours latérales des multiplex jumelés situés aux 7155-57



et 7145-47 et aux 7135-37 et 7125-27, rue Daudet. De plus, ces retraits doivent être situés à au moins six (6) mètres de la ligne de terrain;

5. la partie du bâtiment adjacente à la rue Daudet doit être située à plus de douze (12) mètres de la ligne de terrain adjacente au lot numéro 1 122 897 du cadastre du Québec (4460-64, rue de Sillery);
6. aucun accès à la voie publique n'est autorisé à partir de la rue Daudet;
7. la rampe d'accès menant au garage de stationnement souterrain desservant la résidence pour personnes âgées, laquelle est accessible à partir de la rue Jean-Talon, doit être située à l'intérieur du bâtiment et être d'une hauteur suffisante pour permettre l'accès d'une ambulance à l'intérieur du stationnement souterrain;
8. seul un appareil de climatisation central est autorisé;
9. l'espace de stationnement extérieur prévu en cour arrière doit faire l'objet de plantation d'arbres ou d'arbustes et comprendre des liens piétons pour accéder au bâtiment et à la rue Jean-Talon. De plus, une bande d'une largeur minimale de quatre (4) mètres doit être aménagée le long de la ligne arrière du terrain et faire l'objet de plantation d'arbres ou d'arbustes;
10. tel que proposé par la Direction des transports de la Ville de Montréal, les accès à la voie publique prévus sur la rue Jean-Talon doivent avoir une largeur minimale de sept mètres cinq (7,5 m) pour l'accès le plus à l'est et de huit (8) mètres pour l'accès le plus à l'ouest;
11. les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui a fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
12. le projet doit être assujéti à l'approbation par le conseil d'arrondissement d'un PIIA selon les objectifs et critères prescrits à l'article 8.1 du règlement de zonage numéro 1886;
13. à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent;
14. toute autre disposition réglementaire non incompatible continue de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1133385041

CA14 13 0105

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2194 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX.

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 mars 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2194 intitulé : Règlement sur le contrôle des animaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Dissidence : Lili-Anne Tremblay

40.07 1143022006

CA14 13 0106

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2196-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2014) (2196).

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 mars 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2196-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (2196).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1143022007

CA14 13 0107

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 9125, RUE DE VALENCE - LOT NUMÉRO 1 000 686 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 février 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 9125, rue de Valence, lot numéro 1 000 686 du cadastre du Québec, dans la zone H08-08.



La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H08-08, soit réduite à 2,38 mètres pour la partie du bâtiment existant en porte-à-faux et située sur le mur sud-ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1143385010

CA14 13 0108

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - TERRAIN VACANT, RUE DE PALERME - FUTUR LOT NUMÉRO 5 444 160 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 février 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le futur bâtiment résidentiel multiplex isolé situé sur la rue de Palerme, futur lot numéro 5 444 160 du cadastre du Québec, dans la zone H04-17.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-17, soit réduite à 1,96 mètre pour le mur latéral ouest du futur bâtiment résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1143385004

CA14 13 0109

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 6090-92, RUE JARRY ET 7955 ET 7965, RUE DE LA SALETTE - LOTS NUMÉROS 1 123 952, 1 123 953 ET 1 123 954 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mars 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 7 avril 2014

De refuser la demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 afin d'agrandir la zone H10-15 à même une partie de la zone H10-50 de façon à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de huit (8) étages sur le terrain composé de trois (3) lots, soit les lots numéros 1 123 954 (6090-92, rue Jarry), 1 123 952 (7965, rue de la Salette) et 1 123 953 (7955, rue de la Salette), et il est résolu de maintenir la réglementation existante, car la proposition déposée ne s'intègre pas bien au secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1123385110

CA14 13 0110

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 8090, BOULEVARD LANGELIER - LOT NUMÉRO 1 335 727 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mars 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De refuser la demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 concernant le bâtiment situé au 8090, boulevard Langelier, lot numéro 1 335 727 du cadastre du Québec, dans la zone C10-37, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de huit (8) étages, et il est résolu de maintenir la réglementation existante, car la proposition est trop dense pour le secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1143385015

CA14 13 0111

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT - 6290-94, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 1 124 860 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mars 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande d'exemption pour deux (2) cases de stationnement visant le changement d'usage du local situé au 6294, rue Jean-Talon, pour un usage de restauration (café Internet), lot numéro 1 124 860 du cadastre du Québec, dans la zone C01-22, et qu'une somme au montant de 10 000 \$ soit exigée, le tout conformément à l'article 5.18 du règlement de zonage numéro 1886 ainsi qu'au règlement sur les tarifs en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1143385023



CA14 13 0112

NOMINATION DE MONSIEUR BENOIT TURENNE, SECRÉTAIRE-RECHERCHISTE, À TITRE DE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De nommer monsieur Benoit Turenne, secrétaire-rechercheur, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1143022008

CA14 13 0113

NOMINATION D'UN (1) MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De nommer madame Chaima Ben Hadj membre du comité consultatif d'urbanisme, pour une période d'un (1) an, soit jusqu'au 6 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1143385008

CA14 13 0114

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 MARS 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1143385022

CA14 13 0115

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - FÉVRIER 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1140539001

CA14 13 0116

DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - FÉVRIER 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1143385017

CA14 13 0117

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 28, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2014.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement